

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 19 septembre 2022

L'État - DRAC Centre-Val de Loire, le Centre national de la musique, la Région Centre-Val de Loire, la Fraca-Ma et Scène O Centre signent une convention de partenariat visant à soutenir la filière régionale des musiques actuelles.

Ce samedi 17 septembre, Jean-Philippe THIELLAY Président du Centre national de la musique (CNM), Laetitia De MONICAULT, Directrice par intérim de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, Fanny LANDAIS, Présidente de la Fraca-Ma, Jérôme COSTEPLANE, Président de Scène O Centre ont signé à Orléans un contrat de filière pour consolider et développer la filière régionale des musiques actuelles. Cet engagement est pris jusqu'en 2024 et s'inscrit dans la continuité d'actions menées en commun depuis 2018. Dès 2022, les partenaires s'engagent à poursuivre leur dynamique de concertation permanente et consacrent 150 000 € au financement de mesures dédiées.

La DRAC, complémentairement à son soutien aux structures labellisées (Scène de musiques actuelles notamment), festivals, actrices et acteurs de la formation, équipes artistiques, entend par ce contrat engager un partenariat pour favoriser la structuration de la filière, dans toute sa diversité, de fixer des compétences et savoir-faire en région au bénéfice de la création, de la diffusion et de l'action vers les publics.

En vertu de sa mission de soutien et de promotion de la musique dans tous les territoires, le CNM agit depuis sa création en coopération avec les DRAC et les collectivités locales, notamment par la mise en œuvre de contrats de filière régionaux. Depuis 2021, le CNM a multiplié ses échanges à destination des institutions territoriales en vue de proposer un soutien au plus proche des réalités et des besoins locaux.

Partageant des valeurs communes, la Région Centre-Val de Loire mène une politique volontariste en faveur de la création, de la diffusion et de l'éducation artistique et culturelle pour tous en veillant à l'équité territoriale. Pour la Région Centre Val de Loire, ce contrat de filière est l'opportunité de renforcer la structuration et la coordination de l'ensemble de la filière musiques actuelles en région et de construire une politique cohérente, capables de favoriser les propositions artistiques à l'adresse d'un public large, de soutenir l'économie du secteur et l'accompagnement des parcours artistiques. Ce contrat aura vocation à favoriser la mise en œuvre effective des droits culturels, de renforcer l'égalité F/H et la lutte contre toutes les discriminations dans le secteur. Enfin, dans le cadre de la COP 21 régionale, ce contrat permettra d'encourager l'ensemble des acteurs culturels à transformer les modèles de production et de consommation et à repenser l'ensemble des questions de mobilités.

La Fraca-Ma, fédération portant mission de pôle régional musiques actuelles, et Scène O Centre, riches de plus de 120 membres cumulés, représentent et accompagnent en région Centre - Val de Loire la diversité des initiatives maillant le territoire.

L'espace de coopération que représente le réseau Scène O Centre permet de consolider la dynamique de travail collective et solidaire entre les membres, favoriser la pluralité de la production artistique, participer au rayonnement et à la mobilité des artistes et des œuvres à l'échelle régionale et nationale.

Ensemble la DRAC, le Centre national de la musique, la Région Centre-Val de Loire et les réseaux régionaux Fraca-Ma et Scène O Centre souhaitent soutenir l'écosystème musical dans le contexte de l'après-crise, tout en confortant les dynamiques à l'œuvre en région Centre-Val de Loire.

Ce partenariat, établi pour la période 2022-2024, vise à : **Définir une feuille de route commune** pour accompagner les acteurs et les actrices de la filière face aux mutations du secteur ; accompagner les parcours professionnels des artistes ; favoriser l'équité territoriale ; encourager les coopérations ; améliorer la connaissance du secteur ;

2. **Créer un fonds de 150 000 € financé à parité** afin d'apporter un soutien aux professionnels de la filière développant des projets répondant aux objectifs du contrat.

Les partenaires lancent à ce titre 3 appels à projets :

- un dispositif de **soutien pluriannuel des structures de production**, destiné à accompagner leurs efforts de consolidation et la pérennisation de leurs activités, par un soutien pluriannuel limité à trois ans.
-
- une **bourse d'amorçage** pour soutenir des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses qui démarrent une activité dans le domaine de la production (spectacle et disque), du management, de l'édition, de la communication, de la prestation technique, et disposent du soutien/parrainage d'une ou plusieurs structures professionnelles de la filière.
- un dispositif expérimental « **Dialogues musicaux** » visant à encourager les coopérations entre structures des musiques actuelles et structures des musiques de répertoire et de création, impulser des créations artistiques et favoriser le développement de ces actions sur des territoires prioritaires ruraux ou urbains non pourvus d'une offre culturelle structurée.

Le règlement complet des appels à projets et les modalités de candidature sont disponibles sur le site du CNM : <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/centre-val-de-loire/>

Les candidatures sont ouvertes à compter du 23 septembre jusqu'au **13 novembre 2022 inclus**. Elles feront l'objet d'une instruction commune du CNM, de la DRAC et de la Région Centre-Val de Loire.

Pour information, les dossiers de candidature devront être téléchargés puis déposés sur le site du Centre national de la musique. Si vous n'avez pas encore d'espace personnel, veuillez à anticiper un délai de 72 heures pour le traitement de votre demande de création de compte. Par ailleurs, pour accéder au dépôt du dossier, tous les porteurs de projet doivent s'affilier au CNM, procédure gratuite à réaliser depuis l'espace personnel¹

CONTACTS PRESSE

Région Centre Val-de-Loire

Kim Hamisultane

kim.hamisultane@centrevaleloire.fr

02 38 70 31 40

DRAC

Line Mélézan-Goujard

line.melezan@culture.gouv.fr

02 38 78 85 59

Centre national de la musique

Service presse :

presse@cnm.fr

01 83 75 26 46

Fraca-Ma

Mégane Foissart

communication@fracama.org

07 81 55 72 45

¹ Il est recommandé au porteur de projets d'anticiper son affiliation (ou la mise à jour de son affiliation) de 20 jours ouvrés avant la date limite de dépôt de demande pour l'aide qu'il sollicite. En dessous de ce délai, le CNM n'est pas en mesure de lui garantir la validation de son affiliation à temps, du fait du nombre important de demandes à traiter.